

Compte-rendu de la réunion du 13 avril 2018

Le treize avril deux mil dix huit, le conseil municipal, légalement convoqué par Madame le Maire, le neuf avril deux mil dix-huit, s'est réuni, en session ordinaire, à vingt heures, en mairie, sous la présidence de Mme Catherine BOUILLON, le Maire.

Membres du Conseil présents: Mme Catherine BOUILLON, M Franck SOICHET, M Marc JOLLY, Mme Régine DELAHAUT, Mme Maryline MILLER, M Thierry LAHURE, M Thibault KLISING, M Sébastien ROELLAND.

Membre absent excusé : M Bruno TATON (pouvoir donné à Mme Catherine BOUILLON),

Membre absent non excusé: M Frédéric PIERROT,

Secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a désigné M Franck SOICHET pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : N1 du 13 avril 2018 : vote du compte de gestion de la commune de Murtin et Bogny

Mme le Maire quitte la salle.

Le compte de gestion de la commune laisse apparaître en fonctionnement un montant total de dépenses de 129 436,90 pour un montant total de recettes de 260 334,29. En investissement, le montant total des recettes est de 206 508,87 euros pour un montant de 356 848,96 euros en dépenses. Le conseil municipal, après étude des documents et délibération, vote le compte de gestion 2017 de la commune et laisse au Maire, le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 7 contre : 0 abstention : 0

Objet : N2 du 13 avril 2018 : vote du compte de gestion du service des eaux de Murtin et Bogny

Mme le Maire quitte la salle.

Le compte de gestion du service des eaux de Murtin et Bogny en fonctionnement, un montant total de recettes de 21 496,74 euros pour un montant total de dépenses de 31 609,18 euros. En investissements, le montant total des recettes est de 19 950 euros pour 3 438 euros de dépenses. Le conseil municipal, après étude des documents et délibération, vote le compte de gestion 2017 du service des eaux de Murtin et Bogny et laisse au Maire, le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 7 contre : 0 abstention : 0

Objet : N3 du 13 avril 2018 : vote du compte administratif de la commune de Murtin et Bogny

Mme le Maire quitte la salle.

Le compte administratif de la commune laisse apparaître, en clôture de l'exercice 2017, un déficit d'investissement de 263 299,84 euros pour un excédent de fonctionnement de 418 648,61 euros. Le conseil municipal, après étude des documents et délibération, vote le compte administratif de la commune et laisse au Maire, le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 7 contre : 0 abstention : 0

Objet : N4 du 13 avril 2018 : vote du compte administratif du service des eaux de Murtin et Bogny

Mme le Maire quitte la salle.

Le compte administratif du service des eaux de Murtin et Bogny laisse apparaître, en clôture de l'exercice 2017, un excédent d'investissement de 26 663 euros pour un déficit de fonctionnement de 4 194,58 euros. Le conseil municipal, après étude des documents et délibération, vote le compte administratif du service des eaux et laisse au Maire, le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 7 contre : 0 abstention : 0

Objet : N5 du 13 avril 2018 : vote de l'affectation du résultat pour la commune de Murtin et Bogny.

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé le compte administratif qui présente un résultat en clôture 2017, un excédent de fonctionnement de 418 648,61€.

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 263 299,84€,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Considérant que le besoin de financement à couvrir est de 263 299,84€

- décide, sur proposition du Maire, d'affecter compte 001, la somme de 263 299,84€

-décide, sur proposition du Maire, d'affecter en couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 la somme de 263 299,84€,

-décide, sur proposition du Maire, d'affecter l'excédent de fonctionnement reporté compte 002 soit la somme de 155 348,77€.

Le conseil municipal laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Objet : N6 du 13 avril 2018 : vote de l'affectation du résultat pour le service des eaux de Murtin et Bogny.

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé le compte administratif qui présente un résultat en clôture 2017, un déficit de fonctionnement de 4 194,58€.

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement s'élevant à 26 663€,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Considérant que le besoin de financement à couvrir est de 0€

- décide, sur proposition du Maire, d'affecter l'excédent compte 001 , la somme de 26 663€

-décide, sur proposition du Maire, d'affecter en couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 la somme de 0€,

-décide, sur proposition du Maire, d'affecter le déficit de fonctionnement reporté compte 002 soit la somme de 4 194,58€.

Le conseil municipal laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Objet : N7 du 13 avril 2018 : vote des taux des taxes directes locales.

Le conseil municipal, après étude et délibération des bases d'imposition et taux actuels, décide de ne pas procéder à une augmentation des taux des taxes directes locales. Les taux sont donc maintenus comme suit :

	taux référence 2017	Taux votés 2018
taxe d'habitation :.....	11,11.....	11,11 ;

taxe foncière (bâti) :..... 21,61.....21,61 ;
taxe foncière (non bâti) :..... 35,42.....35,42 ;

Le conseil municipal laisse au Maire, le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Objet : N8 du 13 avril 2018 : vote des subventions de fonctionnement pour l'exercice 2018 au profit des associations de droit privé

Le conseil municipal, après en avoir étudié les demandes parvenues à ce jour en mairie , décide d'octroyer les subventions suivantes :

Union Nationale des Combattants section Renwez et environs..... 100 Euros

FJEP de Rimogne (Foyer Jeunes Education Populaire)..... 230 Euros

Foyer Socio Éducatif du Collège Rimogne..... 240 Euros.

Le conseil municipal vote les crédits nécessaires et laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Objet : N9 du 13 avril 2018 : vote du budget primitif 2018 de la commune de Murtin et Bogny

Le budget de la commune s'équilibre en investissement, en dépenses comme en recettes, à 616 281 euros 38. En fonctionnement, le budget s'équilibre, en dépenses comme en recettes, à 366 420 euros 77. Une subvention de 19 253.16€ sera versée au service des eaux de Murtin et Bogny. Le conseil municipal, après étude des documents et délibération, vote le budget primitif de la commune de Murtin et Bogny et laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Objet : N10 du 13 avril 2018 : vote du budget primitif 2018 du service des eaux de Murtin et Bogny

Le budget du service des eaux de Murtin et Bogny s'équilibre en investissement, en dépenses comme en recettes, à 41 678 euros et en fonctionnement, en dépenses comme en recettes, à 40 391,16 euros. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif du service des eaux de Murtin et Bogny et laisse au Maire, le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Objet : N11 du 13 avril 2018 : assurance statutaire du personnel

Après avoir pris connaissance du contrat aux conditions générales 2018 adressé par CNP Assurances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les taux, éléments optionnels et les prestations qui suivent :

Pour les agents affiliés à la CNRACL, taux de 7,80 %pour les risques décès, accident du travail, longue maladie, longue durée, maternité, maladie ordinaire.

Les options choisies : charges patronales : 52 % du traitement indiciaire brut.

Supplément familial de traitement : Non

Indemnités accessoires (régime indemnitaire, primes) : Non

Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC, taux de 1,65 % pour les risques accident du travail, grave maladie, maternité, maladie ordinaire.Les options choisies : charges patronales 35 % du traitement indiciaire brut.

Supplément familial de traitement : non

indemnités accessoires (IAT , IEMP, IFTS) : Non.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat d'assurances aux Conditions Générales 2018 pour ses agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 13 avril 2018 jusqu'au 31

décembre 2018 et dégage les crédits correspondants. Cette délibération est valable pour les exercices suivants et jusqu'à nouvelle délibération d'annulation ou modificative.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Objet : N12 du 13 avril 2018 : subvention de fonctionnement 2018 versée au service des eaux de Murtin et Bogny

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter une subvention au profit du service des eaux de Murtin et Bogny. Le montant de la subvention sera de 19 253.16€. Le conseil municipal laisse au Maire, le pouvoir de signer les documents nécessaires afin de liquider la subvention.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Objet : N13 du 13 avril 2018: poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe/ Mise en concordance du point d'indice avec la nouvelle grille indiciaire/ Evolution vers l'échelon 8 indice brut 430 indice majoré 380

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, afin de respecter la nouvelle grille indiciaire, de revoir les indices de paie de l'adjoint administratif principal de 2ème classe.

Désormais, les indices de référence seront : indice brut 430 indice majoré 380 échelon 8 échelle C2.

Les crédits budgétaires nécessaires seront votés. Le conseil municipal laisse au Maire le pouvoir de signer tous les documents nécessaires.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Objet : N14- Avril 2018 : Réfection de la place de Murtin/ Avenant au marché initial pour le lot VRD et Espaces verts

La réfection de la place Murtin, pour les premières zones et les parties optionnelles 1 et 2 est pratiquement terminée. Il a fallu prévoir, à la demande de la commune et en fonction des cas rencontrés en cours de travaux, la modification des projections de la tranche optionnelle 2 pour adapter l'accès aux ruelles et les emprises de surfaces minérales devant les demeures des riverains. La municipalité a souhaité également des places de stationnement supplémentaires pour faciliter la vie des administrés. Il a fallu également prévoir le remblaiement d'une ancienne fosse afin d'assurer la continuité des travaux, de même que reprendre le réseau d'assainissement en mauvais état et dont la constatation n'a pu se faire que lors des terrassements. Les entreprises étant sur place afin d'éviter de nouveaux frais d'installation de chantier, d'études des matériaux, le conseil municipal a souhaité solliciter les entreprises afin de terminer la zone D, déjà aménagée mais en partie seulement. Quelques terre-pleins restaient en friche. La municipalité a donc demandé aux entreprises de prévoir l'extension des travaux pour terminer les entrées de village. Ces travaux ne pourront se faire qu'après la fin de l'enfouissement des réseaux, soit en septembre 2018. La zone D comprend donc les entrées de village réalisées dans la continuité de ce qui a été fait sur les zones A,B,C tranche optionnelle 2 (pavés, accès en béton désactivé, enrobé etc...). Le lot espaces verts s'est adapté également pour les plantations complémentaires de la tranche optionnelle 2 afin de répondre aux agrandissements d'espaces verts réalisés dans la gestion de différences de niveaux. L'entreprise s'adaptera également pour répondre à la nouvelle demande de la municipalité qui consiste à réaliser d'autres plantations et l'engazonnement de la zone D selon les prescriptions de la tranche optionnelle 2. La commune souhaite également que l'entreprise IDVERDE prenne en charge l'entretien de ces massifs pour la période estivale, les services techniques de la commune étant désorganisés suite à accident du travail. Pour le lot VRD et les travaux supplémentaires demandés à l'entreprise COLAS RONGERE, cela comprend le parking sous l'église 950 euros H.T, le remblaiement de cuve 1 400 euros H.T, l'assainissement 6 579 euros H.T - 3 371,80 euros de projections travaux annulés soit un total de 5 557,80 euros de travaux supplémentaires demandés par la commune plus 35 349 euros 30 H.T de travaux commandés par la municipalité pour clore la réfection du centre de Murtin en terminant la zone D

091 /2018

Pour le lot espaces verts, il a été commandé à l'entreprise des travaux supplémentaires, l'avenant N1, pour 287 euros 48 H.T, la poursuite des travaux sur la zone D, entrées de , pour 1 907 euros 18 ainsi que l'entretien des massifs pour 1 775 euros soit un coût de travaux supplémentaires de 3 394 euros 70 H.T. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote l'ensemble de ces nouvelles projections financières, commande les travaux et laisse au Maire le pouvoir de signer les documents permettant de réaliser les travaux et de liquider les factures.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Le secrétaire

Le Maire, Les membres du conseil municipal
Mme Catherine BOUILLON